**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La lutte contre le gaspillage énergétique se poursuit auprès des locataires jusqu'en 2024

L'Etat de Vaud tire un bilan positif de l'action « éco-logement » qui favorise les économies d'énergie chez les locataires. Depuis son lancement en 2022, plus de 13'000 ménages dans tout le canton ont été sensibilisés et ont reçu du matériel permettant de réduire le gaspillage énergétique. L'action illustre la volonté du Canton de promouvoir un usage plus sobre de l'énergie et se poursuivra jusqu'à fin 2024.

Conçue pour favoriser les économies d'énergie chez les locataires, l'action « éco-logement » présente un bilan à mi-parcours très encourageant. Depuis son lancement en avril 2022, quelque 13'000 logements locatifs dans les dix districts du canton ont pu bénéficier de la mesure. Au total, elle a généré des économies d'énergie équivalentes à la consommation électrique de 380 ménages et à la consommation thermique de près de 1000 ménages. Elle a également permis d'économiser l'équivalent de la consommation d'eau de 2'800 ménages.

Ces premiers résultats attestent du potentiel non négligeable d'économies énergétiques lié à ce type d'action : plus de 350'000 logements dans le canton peuvent théoriquement en bénéficier. Forte de ce constat, la Direction générale de l'environnement (DGE) appelle dès lors les propriétaires, les régies immobilières ainsi que les communes à entamer les démarches nécessaires pour intégrer l'action « éco-logement » qui se poursuit encore jusqu'à fin 2024.

Visites chez les locataires subventionnées par le Canton

Pour rappel, le dispositif permet aux propriétaires d'immeubles de solliciter l'intervention de partenaires directement chez les locataires. Les visites de ces spécialistes, agréés par la DGE, sont subventionnées par le Canton jusqu'à 50% des coûts. Lors de leur passage, ces intervenants installent – sans frais pour les ménages – des équipements efficaces (ampoules LED, multiprises avec interrupteur, pommeaux de douches économiques, économiseurs d'eau pour robinets, etc.) et fournissent des conseils sur la manière de lutter contre le gaspillage d'énergie au quotidien.

Si l'action profite directement aux locataires, elle permet également aux propriétaires de réduire la consommation d'eau à leur charge. La demande de subvention, ainsi que

le suivi administratif sont, eux, assurés par les spécialistes agréés, libérant ainsi les propriétaires de ces démarches.

La réduction de la consommation d'énergie par habitant constitue l'un des objectifs prioritaires que le Conseil d'Etat s'est fixés dans le cadre de son Plan climat, et repris dans l'avant-projet de révision complète de la loi sur l'énergie. En sensibilisant les usagers à de nouveaux comportements et en installant des équipements efficaces, cette action prouve qu'il est possible de réduire son empreinte énergétique sans perte de confort. L'action « éco-logement » est ainsi un premier pas vers un usage plus sobre de l'énergie.

Tous les détails de l'action éco-logement sont disponibles sur www.vd.ch/eco-logement

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 06 décembre 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Aline Clerc, directrice de l'énergie, Direction générale de l'environnement